



AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre, pour les collectivités territoriales de l'interrégion Grand Ouest un concours d'

ATTACHE TERRITORIAL

Spécialités : administration générale, gestion du secteur sanitaire et social, analyste, animation, urbanisme et développement des territoires

Catégorie A - Femme / Homme

Les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

♦ **Nombre total de postes : 360**

Type de concours	Spécialité administration générale	Spécialité gestion du secteur sanitaire et social	Spécialité analyste	Spécialité animation	Spécialité urbanisme et développement des territoires
Concours externe :	129	26	4	19	15
Concours interne :	74	13	2	10	7
Troisième concours :	44	6	1	6	4
Total	247	45	7	35	26

♦ **Epreuves écrites d'admissibilité : Mercredi 17 novembre 2010**

Centres d'écrits : dans le Grand Ouest (lieux exacts à déterminer ultérieurement)

CONCOURS D' ATTACHE TERRITORIAL

	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES ECRITES	PERIODE D'INSCRIPTION
Concours externe	Le concours externe : est ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. Des dérogations aux conditions de diplôme sont possibles : consulter le site internet www.cdg35.fr ou le dossier d'inscription.	17 novembre 2010 Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur les sites des Centres de Gestion du Grand Ouest.	du 25 mai 2010 au 1^{er} juillet 2010
Concours interne	Le concours interne : est ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier au 1 ^{er} janvier 2010 de quatre années au moins de services publics (c'est à dire les services en tant que titulaire, stagiaire, auxiliaire, contractuel). Sont exclues les périodes accomplies en tant que C.E.S., C.E.C. ou emploi jeune.		La période de retrait des dossiers d'inscription est fixée du 25 mai au 23 juin 2010
Troisième concours	Le troisième concours : les candidats doivent justifier de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles : elles peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation, à la conception, à l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel. Les activités accomplies en tant que C.E.S., C.E.C., emploi jeune sont prises en compte en fonction de la nature des activités exercées, ➤ Soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ➤ Soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association (est considérée comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas Rhin et du Haut Rhin). 		La date limite du retour des dossiers d'inscription est fixée au 1^{er} juillet 2010 - Par voie postale au Service Interrégional des Concours (SIC) placé auprès du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, le cachet de la poste faisant foi ; - A l'accueil du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, 17H00 dernier délai.

Tout courrier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi.

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le Centre de Gestion 35 ou téléchargé sur le site du CDG 35.

Les dossiers devront être complets à la date de clôture des inscriptions.

**Adresse du CDG 35 : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine – Service Interrégional des Concours – Village des collectivités territoriales
1 avenue de Tizé – CS 13600 – 35236 THORIGNE FOUILLARD Cedex**